

**DEMARCHE
DEVELOPPEMENT DURABLE**

1. UNE DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE

- la H.Q.E. n'est pas une nouvelle norme, ni un label
- la H.Q.E est un mot qui se résume à Haute Qualité Environnementale
- la démarche du développement durable est un acte volontaire visant à centrer les impacts d'une opération de construction
- la H.Q.Ecoute :
 - du programme
 - du respect social
 - de l'environnement
 - des acteurs liés au projet
 - de la planète.

Construire c'est réaliser, penser, gérer, selon une démarche possédant les qualités habituelles d'usage de fonction, de performance, d'histoire que l'on est en droit d'attendre aujourd'hui pour le futur.



Jean Luc COUSIN, architecte DPLG

1. POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

- respect de notre environnement
- montrer notre savoir faire architectural et urbain,
- avoir une vision sur l'avenir avec la gestion des énergies et prouver que ce que nous proposons et utilisons nous mêmes l'est également pour nos maîtres d'ouvrages.
- construire dans le respect des normes pour notre futur



CAHIER DES CHARGES BATIMENT DURABLE

Dans le label le projet doit répondre à 14 cibles environnementales. Le traitement normal des cibles correspond à un travail réglementaire performant, au delà de la réglementation ou des pratiques courantes, très performant à un travail particulier aboutissant à des performances exceptionnelles.

Pour exemple, les cibles dites sont :

1. MAITRISE DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR :

- cible 1 : relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat
- cible 2 : choix intégré des procédés et produits de construction
- cible 3 : chantier à faibles nuisances
- cible 4 : gestion des énergies
- cible 5 : gestion de l'eau
- cible 6 : gestion des déchets d'activités
- cible 7 : gestion de l'entreprise et de la maintenance

2. MAITRISE DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT INTERIEUR

- cible 8 : confort hydrométrique
- cible 9 : confort acoustique
- cible 10 : confort visuel
- cible 11 : confort olfactif
- cible 12 : qualité sanitaires des espaces
- cible 13 : qualité sanitaires de l'air
- cible 14 : qualité sanitaires de l'eau

CHOIX DES PROCEDES DE CONSTRUCTION

1. PHOTOVOLTAÏQUE

Panneau capteur photovoltaïque constitué de cellule à base de silicium amorphe.
Inclinaison panneau pour optimisation – production eau chaude sanitaire solaire par capteur

2. L'ENVELOPPE

- toiture multicouche épaisseur 240 mm
- murs et isolation extérieure 300 mm
- charpente / pas de pont thermique
- dalle flottante
- puits canadien
- production eau chaude solaire / pompe à chaleur / gestion thermique centralisée
- récupération des eaux de pluies
- chauffage par effet de masse
- gestion de l'éclairage



1. ECONOMIE DE L'EAU

- la récupération de l'eau de pluie qui alimente les sanitaires ainsi que les vannes de puisage extérieur permet une économie d'eau annuel de 47 m³ /an. A cela peut s'ajouter des économies liées aux choix des équipements mis en place (robinetterie, réservoir de chasse....) soit 48 m³/an.
- ce procédé permet d'économiser un gain de 87 % par rapport à un projet classique.

2. ECONOMIE DE CHAUFFAGE

- le travail de l'économie de chauffage est avant tout un travail sur l'enveloppe.
- en respectant la RT 2000 RT 2014, cela permet un gain de 35%

3. ECONOMIE D'ELECTRICITE

- mise en œuvre de luminaires économes en énergie
- gestion des énergies par domotique
- mise en place de simulation informatique gain 35%

4. PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE

- Production d'électricité issue de l'installation de capteur photovoltaïque par une puissance de 24 KwC est de 22 500 kw/an.

